



GUIDE DES PARENTS

Année scolaire 2020-2021

École élémentaire La Source
70 promenade Madelaine
Barrie, ON
L4N 9T2

Nathalie Fournier, direction
Anick Côté-Brown, direction adjointe
Téléphone : 705.730.6625
Télécopieur : 705.730.6628



LE COMPORTEMENT DE NOS ENFANTS, C'EST NOUS.

- L'enfant qui vit dans la tolérance apprend à être patient.
- L'enfant qu'on apprécie apprend à apprécier les autres.
- L'enfant qu'on approuve apprend à s'apprécier.
- L'enfant qui vit dans la justice apprend à être juste.
- L'enfant qu'on encourage devient confiant.
- L'enfant qui est aimé apprend à aimer les autres.
- L'enfant à qui on apprend à bien faire cherche à rendre les autres heureux.



Adaptation française: Louis Malenfant



Si les éducatrices et éducateurs voient leurs élèves comme des enfants, il est fort probable qu'ils verront la famille et la communauté comme partenaires avec l'école dans l'éducation de leur enfant et leur développement. (Traduction livre) Epstein (2011)

L'engagement envers le bien-être de nos élèves est à la base de tout ce que nous faisons en éducation (Équité et éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario, 2009)

Mot de bienvenue

****Les éléments en jaune sont en vigueur ou des nouveautés pendant la période de pandémie et pourrait changer selon la situation****

Chers parents, tuteurs et tutrices,

Je souhaite la bienvenue à tous les élèves et à leurs parents, aux nouveaux élèves et à leurs familles ainsi qu'aux membres du personnel de l'école.

Nous vous faisons parvenir ce guide en espérant qu'il vous sera utile. Il a pour but de vous présenter les directives de fonctionnement de l'école afin de favoriser une bonne communication entre l'école et la famille. Vous y retrouverez une gamme d'informations pertinentes.

En travaillant toutes et tous en collaboration, nous pourrons contribuer à l'évolution de la communauté d'apprentissage authentique de l'école élémentaire La Source.

Nous préconisons les valeurs du Conseil scolaire Viamonde orientées vers l'éthique, l'engagement et l'effort, la générosité et le partage, et le respect de la diversité. Nous offrons un éventail de modèles positifs de genre masculin et féminin et donnons aux élèves la possibilité d'acquérir le sens de la responsabilité sociale et des qualités de leaders d'où l'implication des élèves et du personnel dans plusieurs domaines de la vie scolaire. **Divers clubs, visent à stimuler la participation des élèves aux activités sportives, culturelles et intellectuelles. Cette participation des élèves démontre le leadership et l'engagement des élèves dans la vie de notre école de langue française.**

Ensemble nous voulons contribuer à l'actualisation de cette communauté dynamique d'apprenantes et d'apprenants axée sur l'apprentissage, l'innovation et le partenariat avec les parents et la communauté francophone dans toute sa diversité.

Nous vous invitons à visiter notre site Web au lien suivant :
<http://lasource.csviamonde.ca>

Nathalie Fournier
Direction

Anick Côté-Brown
Direction adjointe

ABSENCES

Veillez noter que l'école utilise un système de communication des absences des élèves. Il s'agit du système *Delphin* qui permet d'envoyer des textos, des courriels de façon plus sécuritaire et de laisser des messages vocaux enregistrés à la maison pour les absences non justifiées. Les absences des élèves sont indiquées dans le système deux fois par jour, soit le matin à l'arrivée à l'école et en début d'après-midi. Si vous appelez l'école pour motiver l'absence de votre enfant après 9h, il se peut que vous receviez quand même un appel demandant une justification de l'absence.

À cet effet, il est très important que vous avisiez l'école pour motiver l'absence de votre enfant : par téléphone au (705) 730-6625 ou par courriel à : assiduite-laso@csviamonde.ca avant 9h.

Merci de votre collaboration et n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat pour toutes questions.

NOTRE CULTURE FRANÇAISE

L'école élémentaire La Source est une école de langue française. Tous les élèves qui la fréquentent ont donc la possibilité de s'épanouir et d'accroître leurs compétences linguistiques en français. Vous pouvez nous aider dans cette tâche à la maison. La citation suivante souligne l'importance de votre rôle comme parent. *«L'école de langue française tient pour sa part un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de conditions favorables à l'épanouissement de la culture francophone et à la construction identitaire des élèves...Ainsi, l'action des parents et des partenaires communautaires – qui reflète la diversité dans la vie des jeunes et de l'école de langue française – va de pair avec l'action de l'école et des élèves dans la vie de la communauté et des familles (Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario, 2009).»*

ACTIVITÉS, CLUBS ET SPORTS

(À noter que cette section ne s'applique pas pendant la période de pandémie. Les rencontres des clubs en présentiel et les sports organisés ne sont pas autorisés pour le moment). Plusieurs activités seront organisées pour les élèves cette année. Vous trouverez dans les communiqués mensuels, dans le Goût de Vivre et sur le site Facebook de l'école, des articles à ce sujet. Vous pouvez aussi en parler avec vos enfants en les questionnant sur la vie à l'école. Ils en seront ravis!

AGENDA

Nous n'utiliserons pas d'agenda scolaire cette année. Chaque titulaire vous expliquera l'inscription au logiciel préféré qui vous permettra de communiquer avec eux au sujet de vos enfants.

AIDE À L'ENFANCE

Société de l'aide à l'enfance - notre obligation légale

Selon l'article 72 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, il est exigé du personnel de transmettre un cas d'abus à la Société de l'aide à l'enfance. Ce n'est pas facile, mais c'est une obligation en tant que professionnelle et professionnel de l'enseignement.

Pour l'élève de moins de 16 ans, tout employé ou personne bénévole, qui est témoin d'atteintes, d'agressions, d'assauts ou d'abus sexuels, qui soupçonne ou qui reçoit une plainte à cet effet, **doit** immédiatement en informer la Société de l'aide à l'enfance. **La Société de l'aide à l'enfance fera une enquête.**

Tout employé ou personne bénévole qui n'adhère pas à cette procédure est sujet à des mesures disciplinaires par le Conseil et par la Société de l'aide à l'enfance. Votre appui dans ce domaine est grandement apprécié dans le but d'assurer un environnement sain et sécuritaire pour votre enfant et les élèves de l'école.

ALLERGIES

Veillez avertir l'école si votre enfant a des allergies ou toute autre condition médicale en remplissant le formulaire médical. Ce formulaire est disponible au bureau. En raison du nombre croissant d'élèves avec des allergies sérieuses, nous vous demandons de **toujours consulter l'enseignant(e)** avant d'envoyer des gâteries pour la classe. Il est important d'éviter toute situation qui risque de causer une crise allergique. Il y a des **enfants anaphylactiques** dans l'école donc nous devons prendre des précautions pour assurer leur sécurité. L'école vous enverra en début d'année un plan de soin relié à la condition médicale de votre enfant afin d'obtenir les renseignements nécessaires à ce sujet.

ARRIVÉE DES ÉLÈVES : SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

(Les éléments en jaune sont en vigueur pendant la période de pandémie). Lors de l'arrivée à l'école, les élèves doivent attendre le signal du membre du personnel pour descendre du transport scolaire, du transport scolaire adapté ou du véhicule de son parent, tuteur ou tutrice. **En aucun temps un parent, tuteur ou tutrice, ne peut sortir de son véhicule sans autorisation d'un membre du personnel.** Je tiens à vous souligner que la surveillance de la cour de l'école commence à **9h** le matin. Vous ne pouvez **pas laisser vos enfants seuls** dans **la cour d'école ni au foyer avant 9h**. Si vous arrivez avant 9h, **vous devez attendre avec votre enfant** jusqu'à ce que le surveillant ou la surveillante qui se présente à l'extérieur dans la cour arrière et à l'avant de l'école vous fait un signal après que la cloche de 9h sonne. Nous vous rappelons qu'il y a toujours les services avant et après l'école offerts par la Clé D'la Baie. Vous pouvez les rejoindre au 705-719-7407. Par mesure de sécurité **les portes seront verrouillées en tout temps.** **De plus, il est interdit aux parents, tuteurs et tutrices de se regrouper dans les zones d'entrée afin d'éviter la propagation de la COVID-19.**

AUTOBUS ET TRANSPORT SCOLAIRE

(Les éléments en jaune sont en vigueur pendant la période de pandémie). Les consortiums de transport communiqueront un guide spécifique aux parents avant la rentrée. Vous êtes priés de consulter le site du Service de transport Francobus et discuter des règlements avec votre et vos enfants. Il est important que chaque enfant soit à l'arrêt cinq minutes avant l'embarquement afin de ne pas occasionner de retard. Si l'enfant n'est pas à l'arrêt à l'heure prévue, la conductrice d'autobus ne pourra pas l'attendre. Dans ce cas, vous devez transporter votre enfant à l'école vous-même. Lors de l'arrivée à l'école, les élèves doivent attendre le signal du membre du personnel pour descendre du transport scolaire. Les parents sont responsables de l'accueil de leur ou leurs enfants lors de leur débarquement aux arrêts d'autobus désignés.

Le port du masque pour tous les élèves est obligatoire à bord de l'autobus.

Des mesures de sécurité seront en place afin de réduire le risque de propagation :

- chaque élève se verra assigner une place dans le véhicule scolaire;
- les chauffeurs d'autobus auront un masque médical et une protection oculaire;
- du désinfectant pour les mains sera disponibles dans les véhicules;
- les surfaces fréquemment touchées, comme les mains courantes et les dossiers de sièges, seront nettoyés au moins deux fois par jour.

Les élèves ne peuvent pas changer d'autobus pour aller à la maison de leur ami. Les parents sont responsables de transporter leur ou leurs enfants à des sorties en soirée. Les arrêts sont déterminés par le service Francobus.

Les règlements dans l'autobus visent la sécurité de tous. Le privilège du transport scolaire peut être retiré à quiconque qui risque de causer un accident. **Le service d'autobus est un privilège et non un droit.**

Toutes questions relatives au transport scolaire doivent être dirigées au service Francobus que vous retrouverez ici : <https://francobus.ca/>

- B -

BÉNÉVOLES

(À noter que cette section ne s'applique pas pendant la période de pandémie). Nous voulons encourager les parents, les tutrices et les tuteurs à participer activement à la vie scolaire de l'école La Source. Si vous avez quelques heures de disponibles pour nous aider à l'école ou à partir de la maison, veuillez envoyer une note à la direction, soit à l'enseignante ou à l'enseignant de classe. Votre participation est grandement appréciée, de plus vous servirez de modèle francophone pour les élèves. Tout bénévole doit compléter une déclaration d'infraction et doit respecter le fait que la langue de communication de l'école est le français.

BIBLIOTHÈQUE

(Un nouveau fonctionnement pour la bibliothèque sera partagé aux élèves suite à la rentrée scolaire.) Les élèves ont le privilège d'emprunter des livres de la bibliothèque. Ils doivent respecter la date d'échéance pour assurer un service équitable à tous. Ils devront respecter les règlements de la bibliothèque.

BIENS PERSONNELS DE L'ENFANT

Les élèves doivent seulement apporter les effets personnels nécessaires (sac à dos, manteau, boîte à dîner, bouteille d'eau). Ceux-ci doivent être bien étiquetés et conservés dans l'espace désigné pour l'élève. L'utilisation des crochets est interdite. Veuillez noter qu'il est interdit d'apporter des jouets ou tout autre effet personnel non essentiel pendant la période de pandémie.

L'école ne peut pas accepter la responsabilité pour les objets disparus. Nous recommandons que l'enfant **n'apporte aucun bijou de valeur ou autres objets personnels** qui ne soient pas nécessaires à son apprentissage. (p.ex., les jeux électroniques, les lecteurs ne sont pas permis sur les lieux scolaires et doivent être placés dans les sacs d'école en tout temps).

BRIGADIERS ET BRIGADIÈRES D'AUTOBUS

Des brigadières et brigadiers seront assignés à chaque autobus. Veuillez noter que leur rôle est d'aider à assurer la sécurité des élèves dans l'autobus et lorsque les passagers traversent la rue. Ce n'est pas le rôle de la brigadière ou du brigadier de faire la discipline dans l'autobus.

BULLETIN SCOLAIRE

Votre enfant recevra deux bulletins cette année et un bulletin de progrès la première semaine de novembre 2020. Suite à la réception du bulletin de progrès, vous serez invités à discuter de leur progrès avec l'enseignante ou l'enseignant. Toutefois, le personnel enseignant est toujours disponible pour discuter de l'apprentissage de votre **enfant par téléphone ou par courriel seulement pendant la période de pandémie**. Pour ce faire, veuillez laisser un message au secrétariat de l'école ou envoyez un courriel à l'enseignante ou enseignant et on communiquera avec vous. Les dates pertinentes seront communiquées aux parents par lettre ou par courriel.

Voici quelques pistes qui vous permettront d'utiliser le bulletin comme un outil d'apprentissage. Lorsque vous recevez le bulletin, revoyez-le avec votre enfant.

- Soulignez ses forces.
- Discutez des points à travailler davantage.
- Aidez votre enfant à voir ses progrès.
- Célébrez chaque succès.

- Fixez des objectifs d'apprentissage personnels et commencez dès maintenant à les réaliser.
- Continuez à encourager l'utilisation du français.
- Complétez ensemble la feuille de commentaires et la retourner à l'école.

L'enseignante ou l'enseignant évalue le progrès de chaque enfant dans le cadre de l'évaluation au service de l'apprentissage, en tant qu'apprentissage et de l'apprentissage par l'entremise, entre autres:

- d'observations quotidiennes
- de rapports anecdotiques
- d'activités ou d'exercices
- de tâches sommatives

L'évaluation du rendement, déterminé en fonction des quatre compétences en lien avec les attentes et contenus de l'année d'études, doit également tenir compte des habitudes de travail et des habiletés d'apprentissage. Ainsi l'on parlera en termes d'évaluation au service de l'apprentissage, en tant qu'apprentissage et de l'apprentissage. Vous pouvez consulter *Le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année* en visitant le site Web du ministère de l'Éducation: [www.edu.gov.on.ca et Faire croître le succès Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, 2010 au site : http://www.edu.gov.on.ca/fr/policyfunding/growSuccessfr.pdf](http://www.edu.gov.on.ca/fr/policyfunding/growSuccessfr.pdf)

En début février 2021, le premier bulletin sera envoyé à la maison par l'entremise de votre enfant. Il y aura une rencontre entre parents et enseignante ou enseignant si l'un des deux le juge nécessaire.

Le 29 juin 2021, l'original du deuxième bulletin sera remis à l'élève et une copie du bulletin sera insérée dans le dossier scolaire de votre enfant. La copie du bulletin de progrès ainsi que la copie du premier bulletin seront également placées dans le dossier scolaire de votre enfant.

BUREAU

Pendant l'année scolaire 2020-2021, les écoles doivent limiter considérablement le nombre de visiteurs, voire même les interdire, parents, tuteurs et tutrices inclus. L'accès quotidien à l'école est limité aux élèves et au personnel. Les parents, tuteurs et tutrices ne sont pas autorisés d'entrer à l'intérieur de l'école à moins d'avoir pris rendez-vous au préalable. Le cas échéant, les parents devront effectuer un dépistage en forme d'auto-évaluation avant leur arriv à l'école et devront porter un masque médical. Les visiteurs autorisés devront signer le registre des visiteurs, attester qu'ils ou elles ont effectué le dépistage et indiquer leurs coordonnées téléphoniques afin que l'on puisse rapidement communiquer avec eux au besoin. Le bureau de l'école ouvre ses portes du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. Veuillez-vous présenter au bureau quand vous venez visiter l'école afin de vous annoncer. Ceci nous permet d'avoir une meilleure connaissance des gens qui circulent dans l'école et ainsi assurer la sécurité de tous les élèves.

CALENDRIER SCOLAIRE

Chaque famille recevra un calendrier du Conseil scolaire Viamonde. Le calendrier du conseil vous donnera les informations concernant les journées pédagogiques, les congés et les journées cycliques.

CALENDRIER ET COMMUNIQUÉ MENSUEL

Vous recevrez une copie du calendrier mensuel par courriel. Ils contiendront des informations diverses au sujet des activités de l'école, des dates importantes à retenir et même des petites nouvelles intéressantes. Je vous souhaite une bonne lecture!

CHAUSSURES ET ESPADRILLES

Les élèves gardent les chaussures d'extérieur à l'intérieur de l'école. Afin de garder les classes, les corridors propres et le plancher du gymnase en bon état, nous demandons aux élèves de porter une paire de chaussures ou bottes pour l'extérieur et une paire d'espadrilles pour l'intérieur. Dans la mesure du possible, nous préférons des **semelles qui ne laissent pas des marques noires** sur le plancher. Svp éviter des sandales qui n'ont pas de courroie autour de la cheville car celles-ci risquent de tomber et de causer des blessures.

CODE DE VIE ET DE COMPORTEMENT

Vous trouverez une copie du nouveau code de vie de l'école La Source sur la page web de l'école. Ce document est très important et explique les règles de fonctionnement de l'école. Celles-ci sont formulées de façon positive et expliquent les responsabilités et les devoirs des élèves. Nous vous demandons de le lire attentivement avec votre enfant afin d'amener les élèves à faire de bons choix, à prendre leurs responsabilités et à vivre des expériences positives tout au long de leur cheminement scolaire.

COMMUNICATIONS

Nous vous encourageons à communiquer avec nous de façon régulière, entre autres, en utilisant les courriels et le logiciel choisi par les titulaires de vos enfants. De plus, vous pouvez téléphoner à l'école au 705 730-6625. **Nous accordons beaucoup d'importance à la communication réciproque, car elle assurera la bonne entente et le succès de notre école.**

CONSEIL D'ÉCOLE

L'école est à la recherche de parents qui désirent siéger au conseil d'école pour l'année scolaire en cours. Le conseil d'école se donne des priorités et organise des activités tout au long de l'année. **(À noter qu'aucunes activités ne pourront être organisées pendant la période de pandémie).** La première réunion du conseil d'école aura lieu à l'automne et sera communiquée par courriel. Lors de cette rencontre, on vous présentera le guide de fonctionnement du conseil d'école. Si vous voulez vous joindre à nous, svp communiquer avec le bureau afin d'obtenir le formulaire à remplir. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour prêter main forte aux diverses tâches. Que ce soit dans le cadre de l'organisation d'une activité, ou simplement pour vous tenir informé des activités qui se déroulent dans l'école, nous avons toujours besoin de l'aide des parents.

CONSEIL SCOLAIRE

Le Conseil scolaire Viamonde
1888 583 5383 (416) 614 0844
116, Cornelius Parkway, North York, Ontario, M6L 2K5

Direction de l'éducation M. Martin Bertrand
416-614-5929
bertrandm@csvgiamonde.ca

Surintendance Mme Tricia Verreault
verreaultt@csvgiamonde.ca

Conseiller scolaire M. Eric Lapointe
lapointee@csvgiamonde.ca

Les dates et les endroits des réunions du Conseil scolaire sont publiés au site Web du Conseil.

- D -

DÉPART DE L'ÉCOLE: ***IMPORTANT***

Afin de nous aider à mieux gérer les départs des élèves qui ne prennent pas l'autobus, nous vous demandons de faire la file autour du stationnement dans un sens unique et de rester dans votre voiture de telle sorte à ne pas gêner la circulation sur le terrain de stationnement. **En aucun temps un parent, tuteur ou tutrice, ne peut sortir de son véhicule dans la lignée du « Kiss and Ride » sans autorisation d'un membre du personnel.** Nous vous demandons également de communiquer avec la compagnie de transport lorsque votre enfant ne prend pas l'autobus. Les élèves qui ne prennent pas l'autobus seront conduits au véhicule de leurs parents par un membre du personnel en surveillance. **Il est important d'écrire à assiduite-laso@csvgiamonde.ca ou appeler le secrétariat pour nous aviser de tout changement avant 14h30 la journée du changement. Les départs devront avoir lieu avant**

15h, sinon, les enfants devront attendre la fin de la journée pour quitter. Nous ne pourrons pas faire d'exception à ce règlement.

Si vous devez venir chercher votre enfant pendant la journée scolaire, dans la mesure du possible vous devez appeler l'école pour nous aviser de votre arrivé et obtenir l'autorisation pour prendre votre enfant. Si vous n'êtes pas dans la mesure de communiquer avec l'école, vous devez sonner à la porte d'entrée principale et attendre à deux (2) mètres de la porte. Un membre du personnel accompagnera votre enfant à la porte et indiquera son heure de départ dans notre registre des départs ainsi que le nom du parent, tuteur ou tutrice, afin d'éviter le partage de matériel.

Votre enfant ne peut quitter l'école avec un autre adulte sans la **permission écrite** du parent, tutrice ou tuteur. Tout parent qui désire que son enfant quitte l'école accompagné d'un autre adulte **doit écrire une note à l'intention de l'enseignante ou de l'enseignant, de la direction et du secrétariat** signalant cette permission. Par cette permission écrite, le parent enlève toute responsabilité à l'école.

Si le départ de votre enfant varie selon un horaire de garde partagée, il est très important que vous communiquiez cet horaire à l'enseignante ou à l'enseignant, à la direction et au secrétariat.

DEVOIRS

Plusieurs études démontrent que la participation des parents est liée à la réussite scolaire. Lorsque les parents s'intéressent à l'éducation de leurs enfants, ces derniers obtiennent de meilleurs résultats scolaires. Un enfant qui voit ses parents parler à son enseignante ou à son enseignant, lire les communications d'école constate qu'il y a un lien très étroit entre l'école et la maison. Les devoirs constituent un cas précis de collaboration entre la maison et l'école. Ceux-ci sont essentiels à la réussite scolaire, car ils permettent à l'enfant de consacrer plus de temps aux études, à acquérir une plus grande discipline personnelle et de bonnes habitudes de travail.

Voir aussi **Eureka!**

- F -

FICHE PERSONNELLE

En début d'année, nous vous envoyons une fiche personnelle sur laquelle vous retrouverez les informations que nous avons dans notre système. Nous vous demandons de **vérifier les renseignements et de nous retourner la fiche avec les corrections** le cas échéant et votre signature afin de nous indiquer qu'il n'y ait aucune erreur ou modification. **Tout au long de l'année scolaire, il est très important d'avertir l'école de changement de téléphone, d'adresse ou autres.** **En cas d'urgence nous devons être capables de rejoindre les parents rapidement.**

- G -

**GARDERIE LE PETIT VOILIER /
SERVICE DE GARDE AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE**

La garderie le Petit Voilier et le service de garde avant et après l'école sont en fonction dans des locaux de l'école. Nous sommes heureux de contribuer au partenariat avec la Clé d'la Baie pour vous offrir ce service afin de faciliter l'organisation familiale. Vous pouvez recevoir de l'information concernant ces services au numéro de téléphone suivant : 705-719-7407.

- H -

HORAIRE DE LA JOURNÉE SCOLAIRE

Groupe A 3 ^e /4 ^e Mme Gisèle, 4 ^e /5 ^e Mme Carla, 4 ^e /5 ^e Mme Nakam, 5 ^e /6 ^e Mme Michelle, 6 ^e Mme Nancy, presco Mme Mylène et Mme Amy S.	
Arrivée des élèves	9h05 à 9h10
Début des classes	9h15
Période 1	9h15 à 10h15
Récré	10h15 à 10h30
Période 2	10h30 à 11h10
Période 3	11h10 à 12h10
Dîner et récré	12h10 à 13h10
Période 4	13h10 à 13h50
Récré	13h50 à 14h05
Période 5	14h05 à 15h05
Période 6	15h05 à 15h45
Départ	15h45

Groupe B 1 ^e Mme Chantal, 1 ^e /2 ^e Mme Nathalie N., 2 ^e /3 ^e Mme Judy-Anne, 2 ^e /3 ^e Mme Angèle, presco Mme Amy Sch. et Mme Marie-Claude	
Arrivée des élèves	9h05 à 9h10
Début des classes	9h15
Période 1	9h15 à 10h15
Période 2	10h15 à 10h55
Récré	10h55 à 11h10
Période 3	11h10 à 12h10
Période 4	12h10 à 12h50
Dîner et récré	12h50 à 13h50
Période 5	13h50 à 14h30
Récré	14h30 à 14h45
Période 6	14h45 à 15h45
Départ	15h45

Début du Kiss and Ride
15h45 (après que les autobus auront quitté)

*Cette année, les élèves auront un temps de collation supplémentaire intégré aux blocs d'enseignement.

HORAIRE DE LA JOURNÉE D'ENSEIGNEMENT VIRTUELLE

heure	période	Durée (minutes)
9h40 à 10h40	Période 1	60
10h40 à 11h10	Pause	30
11h10 à 12h10	Période 2	60
12h10 à 13h15	Pause Dîner	65
13h15 à 14h15	Période 3	60
14h15 à 14h37	Pause	17
14h37 à 15h22	Période 4	45

- I -

IDENTIFICATION DES OBJETS PERSONNELS

(Les éléments en jaune sont en vigueur pendant la période de pandémie). Il est facile d'égarer des articles personnels. Il est aussi facile de les récupérer quand ils sont bien identifiés. Nous vous encourageons donc à identifier les effets personnels de votre enfant, par exemple les vêtements, les sacs d'école et les boîtes à dîner. Nous nous déposons les objets perdus au foyer de l'école. Si votre enfant perd quelque chose, nous suggérons à votre enfant de venir y jeter un coup d'œil.

INSCRIPTIONS

Nous savons que plusieurs familles francophones déménagent dans le comté de Simcoe et ne connaissent pas les écoles publiques de langue française. Si vous connaissez des francophones dans votre voisinage qui souhaitent venir visiter l'école La Source ou y inscrire leurs enfants, veuillez leur remettre notre numéro de téléphone. Nous savons que le bouche à oreille se retrouve parmi les publicités les plus efficaces et nous comptons sur votre appui !

INTEMPÉRIES (*Transport scolaire*)

En cas d'intempéries nous vous demandons de vérifier le site suivant : www.francobus.ca

Lorsque le transport est annulé, les écoles demeurent généralement ouvertes à moins d'avis contraire.

- M -

MALADIES

Chaque élève doit procéder à un auto-dépistage chaque jour avant d'aller à l'école. Les élèves et leur famille devront surveiller l'apparition de symptômes de la COVID-19 décrits par la Santé publique et rester à la maison s'ils ne se sentent pas bien. Un formulaire d'auto-évaluation est disponible afin d'effectuer le dépistage quotidien de votre enfant avant d'arriver à l'école.

Si un élève présente des symptômes de la COVID-19 durant la journée scolaire, il ou elle doit en aviser un membre du personnel. Le membre du personnel doit immédiatement en aviser la direction d'école et le secrétariat. L'élève symptomatique est accompagné à la salle d'isolement pour les cas soupçonnés par un membre du personnel. Le secrétariat communique immédiatement avec le parent, tuteur ou tutrice, et lui demande de venir chercher son enfant dans les plus brefs délais. L'élève ne doit pas prendre les transports d'élèves ni les transports publics. Le parent, tuteur ou tutrice doit chercher à obtenir l'aide médicale appropriée nécessaire, notamment faire tester l'enfant dans un centre de dépistage de la COVID-19.

Voir les documents de Protocol disponibles sur le site du conseil et du MÉO?

Puisque l'exercice physique et l'air frais sont essentiels à la santé, les élèves sont tenus de sortir à l'extérieur à toutes les récréations. L'école considère que tout enfant qui se présente à l'école est en condition de participer à toutes les activités scolaires, y compris les récréations à l'extérieur. En cas d'intempéries sérieuses, de grande chaleur ou de grande froideur, l'école gardera tous les enfants à l'intérieur.

NOTEZ que même si l'enfant se présente à l'école avec un billet signé des parents demandant de le garder à l'intérieur, nous ne pouvons pas accorder cette permission.

L'air frais est important pour demeurer en bonne santé. Nous vous prions donc de vous assurer que votre enfant soit toujours vêtu chaudement en fonction de la température.

MATÉRIEL SCOLAIRE

Les cahiers, crayons et gommes à effacer sont fournis à l'enfant. Les textes et les livres de bibliothèque sont prêtés à l'enfant pendant l'année. Il en prend la responsabilité. Les livres perdus ou endommagés devront être remplacés aux frais des enfants ou des parents quand la négligence est évidente.

MÉDICAMENTS

Il est parfois nécessaire pour un enfant de prendre un médicament durant les heures de classe. Afin d'assurer que toutes les mesures de sécurité soient prises, voici les procédures que l'école doit suivre selon les **politiques du Conseil scolaire**:

- Obtenir une demande et une autorisation écrite et signée par le parent et le médecin dans lesquelles sont indiqués les éléments suivants:
 - ✓ nom du médicament;
 - ✓ dose à administrer déjà mesurée (dans le cas d'un médicament par voie orale);
 - ✓ fréquence et méthode d'administration;
 - ✓ dates pour lesquelles l'autorisation est accordée;
 - ✓ effets secondaires éventuels du médicament, le cas échéant;
 - ✓ les précisions sur les conditions d'entreposage des médicaments étiquetés.

- Tenir un dossier relatif à l'administration des médicaments, sur lequel figure:
 - ✓ la date et l'heure auxquelles le médicament a été pris par l'élève;
 - ✓ le nom de la personne qui en a été témoin;
 - ✓ s'assurer que les numéros de téléphone des parents et du médecin puissent être trouvés facilement à l'école.

- Encourager l'élève à assumer une certaine responsabilité à cet égard.

- N -

NUTRITION

Une bonne nutrition permet à votre enfant de rester en santé, de garder son énergie et de mieux se concentrer en classe. Nous insistons donc pour que les enfants apportent un repas équilibré ainsi que des collations nutritives. NOTEZ que l'école a une politique concernant les aliments avec noix ou traces de noix.

Soyez vigilant, car ceci permettra de mieux protéger les enfants ayant des allergies.

Les élèves doivent se laver les mains avant et après la collation et le dîner. Ceux-ci sont pris dans la salle de classe avec son groupe. **Aucun partage ou échange de nourriture est permis.** Les élèves doivent rapporter leurs objets recyclables et leurs déchets à la maison.

- P -

PHOTOS

Veuillez noter que cette année, il n'y aura pas de prise de photo scolaire à l'automne. Si la situation actuelle nous le permet, elle sera remise au printemps. Le cas échéant, l'école vous partagera les détails.

Pour les nouveaux élèves en début d'année scolaire, vous recevrez une lettre et un formulaire quant à l'autorisation de l'utilisation des renseignements personnels des élèves. On vous invite à bien lire ces documents, car ils contiennent des informations importantes. Il faudra retourner le formulaire le plus tôt possible. Merci de votre collaboration.

- R -

RETARD À L'ÉCOLE

Dans la mesure du possible, le parent, tuteur ou tutrice appelle l'école pour aviser l'école de son arrivée et obtenir l'autorisation de déposer son enfant. Si le parent, tuteur ou tutrice n'est pas en mesure de communiquer avec l'école, il ou elle sonne à la porte d'entrée principale et attend à deux (2) mètres de la porte. Un membre du personnel accueille l'élève à la porte et consigne l'heure d'arrivée de l'élève dans le registre des retards ainsi que le nom du parent, tuteur ou tutrice afin d'éviter le partage de matériel.

- S -

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

Pour nous, la santé et la sécurité des élèves qui nous sont confiés sont très importantes. Plusieurs mesures ont été adoptées à l'école à cet effet. Il est très important que vous en discutiez avec vos enfants. Lorsque vous recevez des **renseignements sur du papier rouge**, veuillez lire les informations attentivement.

*Health and safety issue: **When you receive information on red paper, please call the school if you need more information.***

SITE WEB DE L'ÉCOLE

Nous vous invitons à aller visiter le nouveau site Web de l'école élémentaire La Source à l'adresse suivante : <https://csviamonde.ca/nos-ecoles/trouver-une-ecole/fiche-ecole/ecole-elementaire-la-source/>, notre page Facebook <http://facebook.com/EcoleElementaireLaSource> et notre compte Twitter @LaSourceBarrie où vous pourrez trouver une vaste gamme d'informations.

SORTIE ÉDUCATIVE

(À noter que cette section ne s'applique pas pendant la période de pandémie).

Pour toute sortie éducative, il faut signer le formulaire approprié selon le type de sortie éducative sur le Guichet Viamonde (voir Guide des sorties éducatives).

Par mesure de sécurité, nous ne pouvons pas accepter des permissions par courriel ou par téléphone. Les élèves qui n'auront pas l'autorisation sur le Guichet Viamonde ne pourront pas participer à la sortie éducative.

SOUTIEN AU DEVOIRS (Anciennement S.O.S) : Eureka!

À compter de la mi-septembre, les élèves de la 1^{re} à la 12^e année du Conseil scolaire Viamonde auront accès au service Eureka!

Qu'est-ce que Eureka! ?

C'est un service d'aide aux élèves de la 1^{re} à la 12^e année pour faire leurs devoirs de français, mathématiques, études sociales et sciences. Ce service **gratuit** est aussi offert aux parents qui désirent aider leur(s) enfant(s).

Les élèves qui ont des problèmes avec leurs devoirs peuvent communiquer directement avec un enseignant **du lundi au jeudi de 17 h à 20 h** par téléphone sans frais au 1-855-DEVOIRS (338-6477) ou par ordinateur à www.moneureka.ca Comment rejoindre les services?

Internet : www.moneureka.ca

STATIONNEMENT DES VOITURES

Afin de minimiser la confusion, l'école demande que **seulement les autobus** circulent et se garent dans le débarcadère; ce n'est pas un endroit pour les voitures. Il y a un endroit pour débarquer les enfants devant l'école **au bout EST du trottoir**.

Nous demandons aux parents d'être conscients de la sécurité des élèves sur le terrain de stationnement au moment où ils viennent chercher ou déposer leur(s) enfant(s). **Un rappel qu'il n'est pas permis de stationner dans la voie d'incendie devant l'école.**

VISITE DES PARENTS À L'ÉCOLE

(À noter que cette section ne s'applique pas pendant la période de pandémie).

Les parents et les visiteurs sont toujours les bienvenus à l'école et nous sommes à votre service pour répondre à vos questions.

Nous vous demandons de vous **présenter au bureau et de signer le registre des visiteurs** à votre arrivée. Ceci nous permet de contrôler les allées et venues dans l'école et d'assurer la sécurité des élèves en tout temps. Si vous désirez rencontrer un membre du personnel ou une des directions vous devez prendre rendez-vous avant de vous présenter à l'école.

VISITE DE LA CLASSE DE VOTRE ENFANT

(À noter que cette section ne s'applique pas pendant la période de pandémie).

Il est toujours possible de visiter la classe de son enfant. Veuillez appeler l'enseignante ou l'enseignant au préalable pour fixer un rendez-vous. Il est important de noter qu'entre 9h et 16h, la responsabilité première de l'enseignante ou de l'enseignant est son groupe d'élèves. **Vous pouvez toujours laisser un message au bureau pour un membre du personnel.** La communication entre l'école et la famille nous tient à cœur et soyez assurés que nous ferons le suivi nécessaire dans les plus brefs délais.

Au plaisir de vous rencontrer à l'école!

Bonne année scolaire 2020-2021!

Nathalie Fournier, direction

Anick Côté-Brown, direction adjointe

CODE DE VIE

CODE DE VIE ET DE COMPORTEMENT

Les normes de comportement et le code de vie doivent être respectés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école. Ils s'appliquent en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

LES DROITS ET RESPONSABILITÉS :

Droits

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- Respecter en tout temps les mesures de préventions recommandées qui favorisent la santé et le bien-être de tous.
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- communiquer en français en tout temps et en tout lieu à l'école et lors des activités scolaires;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;

L'élève doit également :

- arriver à l'heure à l'école;
- maintenir une communication ouverte ;
- observer les règles de propreté et d'hygiène;
- arriver à l'école à temps, préparé et prêt à apprendre;
- être respectueux envers lui-même, envers autrui et envers les personnes en situation d'autorité;
- s'abstenir d'apporter à l'école tout objet posant des risques pour la sécurité d'autrui;
- suivre les règles établies et assument la responsabilité de leurs propres actes.

Les parents doivent également :

- suivre activement le travail et les progrès de leur enfant;
- communiquer régulièrement avec l'école;
- aider leur enfant à être vêtu convenablement et préparé pour l'école;
- veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leur enfant;
- avertir rapidement l'école de l'absence ou du retard de leur enfant;
- se familiariser avec le Code de conduite de l'école;
- encourager et aider leur enfant à suivre les règles de comportement;
- aider le personnel de l'école à régler les problèmes de discipline que peut avoir leur enfant.

Les membres du personnel doivent également :

- aider les élèves à réaliser leur plein potentiel et à accroître leur estime de soi;
- habiliter les élèves à être des leaders positifs en classe, à l'école et dans la communauté;
- communiquer régulièrement et de manière significative avec les parents;
- appliquer à tous les élèves des normes justes et équitables en matière de comportement;
- faire preuve de respect les uns envers les autres et envers les élèves, les parents, les bénévoles et les autres membres de la communauté scolaire;
- préparer les élèves à assumer pleinement leurs responsabilités civiques.
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;

La direction d'école doit également :

- faire preuve de soins et d'attention à l'égard de la communauté scolaire et s'engager à favoriser la réussite et le bien-être des élèves dans un milieu d'apprentissage sécuritaire, inclusif et accueillant;
- rendre toutes les personnes relevant d'eux responsables de leur comportement et de leurs actes;
- habiliter les élèves à devenir des leaders positifs dans leur école et dans la communauté;
- communiquer régulièrement et de façon significative avec les membres de la communauté scolaire.

LES RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

- Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre des visiteurs. Le privilège de circuler dans l'école est seulement autorisé à certains individus et ceux-ci doivent porter une étiquette de visiteur.

1. RESPECT DES AUTRES : (les différences, les idées et les opinions)

- J'utilise un langage verbal et non verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes;
- Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.

- Je demande de l'aide d'un membre du personnel scolaire, le cas échéant, pour résoudre pacifiquement un conflit.
- Je prends des mesures appropriées pour aider les personnes dans le besoin.
- Je respecte tous les membres de la communauté scolaire, en particulier les personnes en situation d'autorité.
- Je respecte le besoin d'autrui de travailler dans un climat propice à l'apprentissage et à l'enseignement.
- J'utilise un langage verbal et non-verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.
- J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours.
- Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu.
- J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions;

En aucun temps, l'école La Source ne sera tenue responsable des appareils électroniques que l'élève apporte à l'école

2. RESPECT DES BIENS ET LIEUX :

- Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état;
- Je garde mes objets de valeur à la maison, par ex. bijoux, argent, jeux et jouets;
- Je n'utilise pas la planche à roulettes ou les patins à roues alignées sur les lieux scolaires;
- Si je viens à l'école à vélo, je le range à l'endroit désigné;
- Je prends soin de mes biens et de ceux des autres;
- La prise de photos par les élèves est interdite;
- L'utilisation d'articles électroniques est **interdite** partout sur les lieux scolaires et les appareils doivent être placés dans les sacs d'école en tout temps, sauf si un contrat a été signé dans le cadre d'activités pédagogiques (ex : cellulaire, baladeur, jeu électronique, tablette, iPod etc.).

3. INTIMIDATION :

- Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
- Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
- Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres à le faire.
- Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou toute autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.

4. SÉCURITÉ PHYSIQUE

- Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps.
- Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence.
- Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés.
- Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.
- Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites.
- Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
- Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme.
- Je m'engage à ne pas menacer ou de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.

5. SANTÉ :

- Je m'engage à respecter les mesures de protection mis sur pied par l'école pour assurer ma sécurité et celle des autres.
- Je m'engage à contribuer à protéger ma santé et celles des autres.

6. TRAVAUX :

- Je suis fier (fière) de mon école et je la représente bien;
- Je dois demander de l'aide au besoin;
- Je participe en classe et remets mes travaux et projets à temps;
- Je soigne la présentation de mes travaux;
- Je développe mes compétences en français;
- Je respecte les règles de navigation sur Internet. (y compris le courriel)

7. HEURE DU DÎNER :

- À l'école je dîne avec mon groupe;
- Je parle à voix basse;
- J'essaie toujours d'apporter une collation et un dîner nutritifs;
- Je nettoie mon espace personnel.

8. TRANSPORT : sorties éducatives et autobus scolaires

- Quand je suis à l'extérieur de l'école, en autobus ou sur les lieux que je visite, je dois suivre le Code de vie et de comportements;
- Je suis tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil scolaire. Voir Guide du transport au http://www.francobus.ca/regles_de_base.asp

9. COUR D'ÉCOLE :

- Je communique de manière respectueuse, en français, avec tous ceux qui partagent la cour d'école.
- Je fais de l'activité physique en jouant des jeux sans bousculer, frapper ou blesser les autres.
- Je m'amuse avec la neige en la gardant par terre.
- Je règle mes conflits en gardant un ton de voix raisonnable et je demande de l'aide à un adulte quand nécessaire.
- Je m'assure que tous les amis sont accompagnés de quelqu'un et j'offre de jouer avec ceux qui ne le sont pas.
- Je suis les consignes des adultes pour assurer ma sécurité et celle des autres.
- Je respecte les limites de la cour d'école pour mon groupe d'âge.
- Je respecte les voisins communautaires en restant de notre côté des arbres.
- Je range les jouets qui sont dehors à la fin de la récré.
- Je remets tout de suite les objets trouvés sur la cour à un adulte.

NORMES DE COMPORTEMENT EN PLUS DU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

RESPECT, CIVILITÉ ET CIVISME

Tous membres de la communauté scolaire doivent :

- respecter les lois fédérales et provinciales et les règlements municipaux applicables;
- faire preuve d'honnêteté;
- respecter les différences chez les gens, de même que leurs idées et opinions;
- traiter les gens avec dignité et respect;
- respecter les autres et les traiter avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge ou à leur handicap;
- prendre soin des biens de l'école et d'autrui et les respecter;
- prendre des mesures appropriées pour aider les personnes dans le besoin;
- respecter les personnes en situation d'autorité;
- respecter le besoin d'autrui de travailler dans une ambiance calme qui permet l'apprentissage et l'enseignement;
- utiliser un langage convenable;
- s'acquitter de leurs responsabilités dans l'accomplissement de leur devoir.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes, et ce en conformité avec la politique 3,32 du CS Viamonde – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Si je choisis de ne pas respecter le Code de vie et comportement

Je sais que la meilleure discipline, c'est la discipline personnelle. Si je n'arrive pas à faire preuve de respect pour les règlements de l'école, on interviendra pour que ma conduite ne nuise pas à mon apprentissage ni à la sécurité ou l'apprentissage de mes camarades.

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce en conformité avec la politique 3,32 du Conseil– *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Voici une liste non exhaustive d'interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

Les conséquences possibles sont :

- Rappel à l'élève
- L'enseignante ou l'enseignant rencontre l'élève
- Fiche de réflexion
- Conseil de coopération
- Perte de privilèges
- Réparation des gestes posés
- Appel aux parents, tuteur, tutrice
- Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant
- Retrait temporaire de la classe
- Retrait du transport scolaire
- Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire
- La direction d'école rencontre l'élève
- Travail communautaire
- Médiation
- Retenue
- Implication du conseiller en assiduité
- Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire
- Remboursement de matériel endommagé ou volé
- Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant
- Rencontre des parents avec la direction d'école
- Suspension de l'école variant entre un et 20 jours
- Renvoi de l'école
- Renvoi du Conseil